

Préavis N° 02/2025

Relatif à la prise en charges des coûts d'exploitation D'une nouvelle structure d'accueil collectif préscolaire à Tannay (crèche)

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En vertu des statuts de l'APEJ, nous soumettons au vote du Conseil Intercommunal la décision d'exploiter une crèche supplémentaire dès août 2026.

PREAMBULE

L'APEJ exploite actuellement 4 crèches sur le territoire de Terre Sainte, pour un total de 188 places d'accueil préscolaires :

- Crèche de la Poussinière à Crans, 22 places
- Crèche des Petits Lutins à Chavannes-des-Bois, 44 places
- Crèche Easy Kids à Founex, 44 places
- Crèche des Coppalines à Coppet, 78 places

CONTEXTE

Le besoin de développer des places d'accueil supplémentaires en crèche, pour les enfants de 0 à 4 ans, est fort et attesté par des études démographiques menées par la Fondation pour l'Accueil de jour des Enfants (FAJE).

En janvier 2023, l'APEJ avait écrit à l'ensemble des Municipalités de Terre Sainte pour faire part de ce besoin en leur demandant de nous contacter si elles avaient une possibilité d'implantation de crèche dans leur commune, soit par la transformation d'un local comme cela a été réalisé à Crans ou par une nouvelle construction comme à Chavannes-des-Bois.

Au courant de l'été 2024, l'APEJ a été sollicitée par la Commune de Tannay qui est intéressée à implanter une crèche de 22 places dans l'immeuble « Floréal » acquis par la Commune et en cours de rénovation.

Le Comité de Direction souhaite saisir l'opportunité qui se présente pour développer l'offre d'accueil de jour offert sur son territoire.

Il s'agit en effet :

- D'une opportunité intéressante pour augmenter le nombre de places d'accueil collectives préscolaires subventionnées offertes ; le nombre de places gérées par l'APEJ passera de 188 à 210 places (+11,7 %).
 - D'avoir une crèche de petite taille dans un village qui ne dispose pas encore de structure de ce type.
-

- De s'approcher de l'objectif de nombre de nouvelles places à créer d'ici 2030. Un objectif quantitatif de 48 nouvelles places à créer, fixé par la FAJE, dans le cadre de la reconnaissance du réseau 2025-20230.

Cette crèche à Tannay serait, dès le 1^{er} août 2026, gérée par l'APEJ, au même titre que les 4 autres crèches citées en préambule.

DESCRIPTION DES TRAVAUX & COÛTS

La crèche est envisagée sur deux étages, avec une surface intérieure de 212 m², ainsi qu'un espace extérieur privatif de 74m² (jardin et balcon). Les plans provisoires sont joints.

Le projet a été développé en étroite collaboration avec les services cantonaux (Office de la Consommation et Service cantonal de l'accueil de jour des enfants, anciennement OAJE) afin de vérifier que les locaux proposés satisfassent aux exigences.

Sur la base de l'étude préliminaire conduite par la Commune de Tannay, le montant estimatif des travaux de transformation des locaux en crèche se chiffre à CHF 645'000.-. Une partie de ces montants seront à charge de l'APEJ par le biais du loyer payé. Le montant estimatif maximum de loyer, pris en compte dans l'élaboration du budget d'exploitation, est de CHF 80'000.-. Ce montant de loyer, au regard du nombre de places offertes, est dans la fourchette de loyers payés dans les autres structures préscolaires de l'APEJ.

ENJEUX FINANCIERS

Dès 2026, les charges de cette structure seront intégrées au budget de l'APEJ. L'exploitation de cette nouvelle crèche de 22 places aura pour impact une hausse du budget de fonctionnement 2026 de l'APEJ de l'ordre de CHF 625'000.-, dont CHF 250'000.- à charge des communes.

Pour une année complète, le montant total des charges d'exploitation pour cette crèche de 22 places est estimé à CHF 1'130'000.-. Pour 2027, première année d'exploitation complète, le montant à charge des communes est estimé à CHF 490'000.-, avec une estimation prudente des participations parentales (revenus et taux de remplissage inconnus).

PROCESSUS DECISIONNEL

Le Comité de direction de l'APEJ soumet à l'approbation du Conseil Intercommunal le principe de la construction d'une crèche de 22 places à Tannay et la reprise des frais liés à ces travaux et l'exploitation de cette structure qui impacteront les budgets et comptes de l'Association dès 2026.

Si le Conseil intercommunal approuve cet objet, l'APEJ mandatera formellement la Commune de Tannay pour la réalisation de ces travaux de transformation.

La commune de Tannay sera la constructrice et future propriétaire ; c'est donc la Commune de Tannay qui aura la maîtrise des aspects techniques du projet. Ceux-ci seront bien entendu décidés d'entente avec l'APEJ, afin que le projet réponde à la demande formulée par cette dernière, ainsi qu'aux besoins des utilisateurs et aux normes cantonales.

CONCLUSION

Le Comité de direction estime que cette transformation de locaux en crèche sur le territoire de Tannay est une opportunité à ne pas manquer pour l'APEJ afin d'augmenter le nombre de places d'accueil préscolaires subventionnées proposées aux familles.

Le Comité de direction a accepté ce préavis N° 02/2025 par voie circulaire le 8 mai 2025 et l'a présenté à la Commission Nouvelles Constructions ainsi qu'à la Commission des Finances en date du 25 mars 2025.

Pour ces motifs, le Comité de direction de l'APEJ prie le Conseil intercommunal, après avoir :

- Vu Le Préavis du Comité de direction N° 02/2025 Relatif à la prise en charges des coûts d'exploitation d'une nouvelle structure d'accueil collectif préscolaire à Tannay (crèche) ;
- Attendu Que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;
- Ouï Les rapports de la Commission Nouvelles Constructions et Commission des Finances ;

De bien vouloir approuver l'exploitation d'une crèche supplémentaire dès août 2026 et de porter au budget de fonctionnement de l'APEJ le montant total des coûts estimé à CHF 1'130'000.- pour une année complète.

Pour le Comité de direction de l'APEJ :

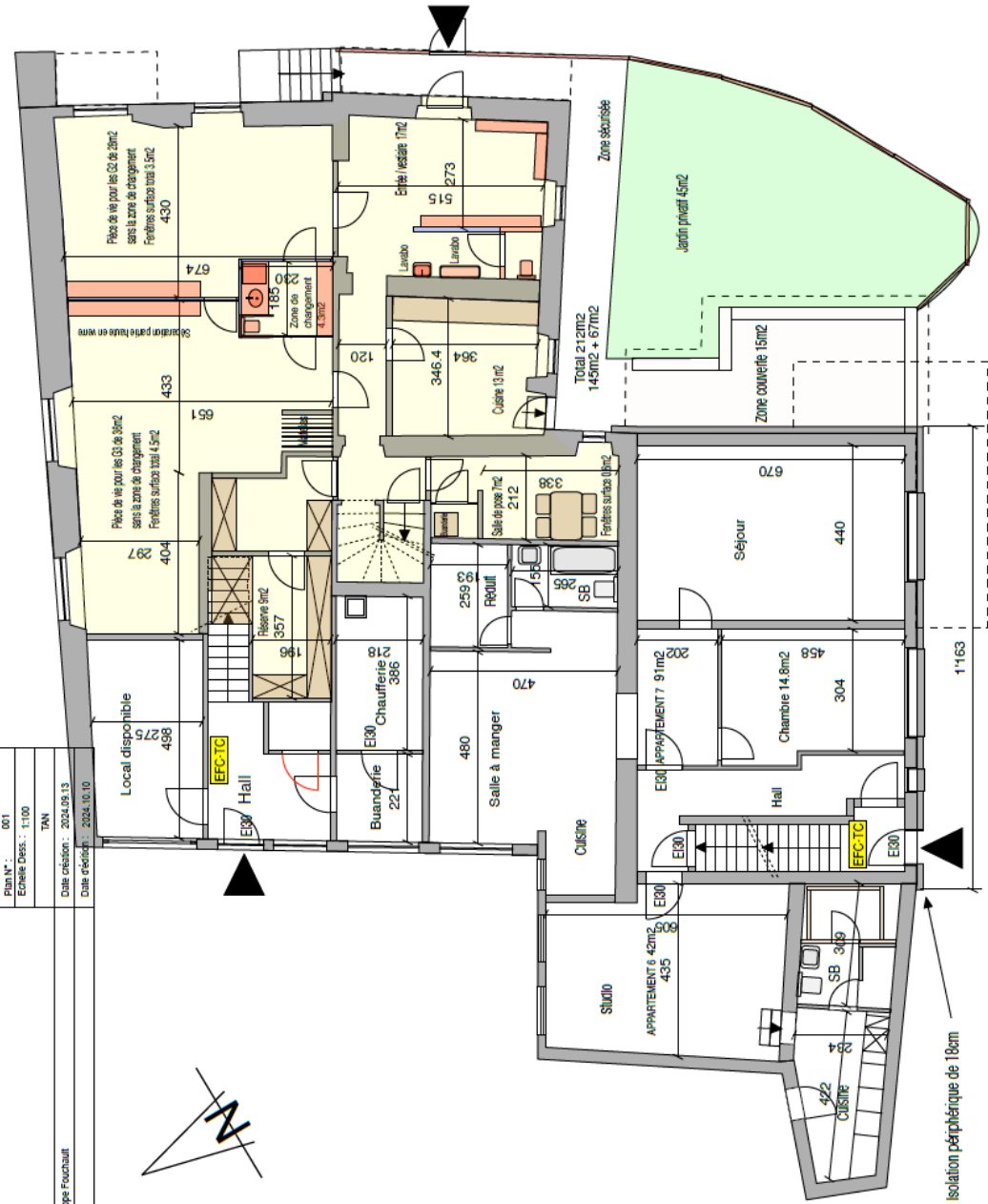
Stéphanie Emery
Présidente

Mélanie Gras
Directrice



Chavannes-de-Bogis, le 8 mai 2025

FP Architecture S&T	Immeuble Floréal, Commune de Tannay		Niveau : 0
	Parcelle n°139, Chemin des Traites 3,5 1295 Tannay		Bât. N° : 72a
Crèche		Plan surfaces	
Chemin de la Ripaille 21 Case Postale 15 1273 Anzer Tél. : 079 797 69 57 Email: pleuchaut.ina@mail@ne.com		Site N° : 001 Echelle Dess. : 1:100 TAN	
Projet & Construction & Rénovation		Responsable de projet : Philippe Fouchaut Ficheur N° :	
		Date création : 2024.09.13 Date d'édic. : 2024.10.10	



PLAN DU REZ

Crèche

Surface minimum pour le nombre d'enfants demandé

- G1 5 enfants de 0 - 18 mois 3m3 = 15 m2
- G2 7 enfants de 18 - 30 mois 3m3 = 21 m2
- G3 10 enfants de 2 1/2 - 4 1/2 ans 3m3 = 30 m2

FP Architecture Sàrl	Chemin de la Rupille 21 Case Postale 15 1273 Arzier Tél. : 079 797 69 57 Email : pfochuat.maail@me.com	Immeuble Floréal, Commune de Tannay Parcelle n°139, Chemin des Traités 3,5 1295 Tannay		Niveau : +1	
				Bât. N° : 72a	
		Crèche			
		PLAN DU 1 ETAGE			
				Plan N° : 003	
				Echelle Dess. : 1:100	
				TAN	
		Responsable de projet : Philippe Fouchault		Date création : 2024.09.13	
		Fichier N° :		Date d'édition : 2024.10.10	
Projets & Construction & Rénovation					

PLAN DE L'ETAGE

Crèche

